https://delamare.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article1339

Bourses de lycée 2025-2026 – Nouvelle campagne

- VIVRE AU LYCÉE - LES BOURSES -

Date de mise en ligne : mercredi 23 avril 2025

Copyright © Lycée Delamare Debouttteville - Forges les Eaux - Tous droits réservés

La campagne de déclaration fiscale pour les bourses 2025-2026 est ouverte depuis le **10 avril 2025** et se terminera le **28 mai 2025** (Eure) / **5 juin 2025** (Seine-Maritime).

Si vous avez déposé une demande de bourse et avez accepté l'automatisation du droit à la bourse ou si vous en avez l'intention lors de la campagne de télé-réinscription de votre enfant en juin 2025 auprès du lycée, le service académique des bourses vous rappelle l'importance de déposer votre déclaration de revenus 2025 durant les dates de la campagne définie par la Direction des Finances Publiques.

En effet, l'avis d'imposition qui vous sera transmis en août 2025 suite à cette déclaration est la pièce justificative obligatoire pour le traitement automatique 2025-2026 de votre demande de bourse.
En complément, le service académique des bourses vous précise également que si vous êtes un parent célibataire, il convient de vous déclarer célibataire (case C) mais aussi parent isolé (case T) afin que votre demande de bourse ne fasse pas l'objet d'un avis incomplet.

En cas de besoin d'information, contacter **Madame Baudin au 02 35 90 54 36** ou à l'adresse mail : secretariat-scolarite.0762600n@ac-normandie.fr

Copyright © Lycée Delamare Deboutteville - Forges les Eaux